

2021-2022

Pass⁺

hauts-de-seine • yvelines

Sport et culture : une carte pour tes loisirs !

**De l'entrée en 6^e à la majorité,
le Département accompagne les jeunes :**

- > Aides financières jusqu'à 80 euros et 100 euros pour les boursiers
- > Bons plans

Inscrivez-vous !



www.passplus.fr
www.78-92.fr

Yvelines • Hauts-de-Seine



La carte PASS+ c'est quoi ?

- > **Une carte gratuite, valable de la 6^e à la majorité.**
- > **Une aide financière pour les activités extrascolaires de 80 €** (100 € pour les élèves boursiers).
- > **Des bons plans** (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).

Pour qui ?

- > **Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines de la 6^e à la majorité.**
- > **Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...).**

Bons plans

Une offre de bons plans pour des événements sportifs et culturels commune aux deux Départements : Hauts-de-Seine et Yvelines.

Aide financière sport-culture

Une aide financière sport-culture de 80 € et de 100 € pour les élèves boursiers. Le Pass+ comprend deux porte-monnaie électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les familles décident de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60 € et 20 €).

Les élèves boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport).

Pour les inscrits en 2020-2021 : en raison de la crise sanitaire, report exceptionnel de l'aide financière non consommée en 2020-2021 sur l'année 2021-2022.

Comment l'obtenir ?

Pour vous inscrire

- > Créez votre compte sur passplus.fr
- > Activez votre compte à partir du courriel reçu
- > Ajoutez-le ou les bénéficiaire(s)
- > Document obligatoire : une photo
- > Document facultatif : notification de bourse 2020-2021

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

Informations pratiques

Documents nécessaires pour l'inscription :

- > Pour tous : une photo
- > Pour les collégiens boursiers : une attestation de bourse

Accès aux services

- > Dès validation de l'inscription Pass+
- > Un mail de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire

Pour vous aider

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 19h

Inscriptions sur www.passplus.fr à compter du 1^{er} juin 2021



www.passplus.fr
www.78-92.fr